

CAMPAGNE COMPLEMENTAIRE BOURSE 2019-2020

DU 10 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2019

La campagne complémentaire de bourse de lycée débutera le 10 septembre 2019 et s'achèvera le 17 octobre 2019.

Relèveront de la campagne complémentaire, les élèves remplissant les conditions suivantes :

- Admis sous statut scolaire en CFA avant d'atteindre l'âge de 15 ans leur permettant de signer un contrat d'apprentissage ;
- Admis en classe de troisième « prépa-métiers » ouverte en lycée ou EREA ;
- Lycéen redoublant une deuxième année de CAP ou une classe de terminale du baccalauréat, non coursiers l'année précédente ;
- Lycéens poursuivant après leur diplôme obtenu ou une formation complémentaire sur une année de niveau IV ou V ;
- Lycéens concernés par une modification récente de la situation familiale.
Il s'agit de répondre aux modifications de situations familiales intervenues après la fin de la campagne annuelle qui s'est achevée en juillet, voire pendant les semaines précédant la fin de la campagne, et qui vont avoir un impact important et durable sur la situation financière de la ou des personnes qui assument la charge de l'élève, ces situations sont strictement limitées aux cas suivants : décès de l'un des parents, divorce des parents ou séparation attestée, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision.

SI VOUS ETES CONCERNES, MERCI DE VENIR CHERCHER UN DOSSIER A LA DEMI-PENSION